



COLLEGE Saint-Pierre Jette

Rue J-B Verbeyst, 25
1090 Jette
Tél : 02 / 421.43.30
Fax : 02 / 427.55.13

Jette, le 21 janvier 2017.

Chers Parents,

Comme vous le savez probablement, la Communauté française a récemment décidé d'accorder davantage d'attention aux élèves qui souffrent de « troubles d'apprentissage » comme la **dyslexie** en proposant notamment des aménagements spécifiques pour la passation du CEB.

Le Collège offre donc certains de ces aménagements aux élèves dyslexiques avérés qui le souhaitent, surtout en ce qui concerne les évaluations.

Afin d'établir « un plan d'accompagnement dyslexie » (PAD) individualisé pour les élèves concernés, nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir le plus rapidement possible et au plus tard **le 13 février 2017** la dernière attestation logopédique à la coordinatrice du 1er degré, Madame GEENS, ou au préfet des études, Monsieur SCOUMANNE qui la transmettra à Madame DAELEMAN, personne-relais pour la dyslexie au Collège.

Dès que nous serons en possession de ces documents, nous convoquerons votre enfant afin de lui présenter le plan d'accompagnement et de le lui faire signer.

Nous restons, bien sûr, à votre disposition pour de plus amples informations et espérons, par cette initiative, accorder à tous les élèves l'égalité des chances dans leurs apprentissages.

N. DAELEMAN

L. GEENS

TH. SCOUMANNE

(personne-relais pour la dyslexie) (coordinatrice du 1er degré) (préfet des études)

dl@cspj.be / coordinatrice1erdegre@cspj.be / prefetdesetudes@cspj.be

Je soussigné(e)..... (papa/maman) de.....(élève)
de.....(classe) déclare que mon enfant est concerné par des problèmes liés à la dyslexie et souhaite que des aménagements soient mis en place dans la mesure des possibilités.

- Je joins dès lors à ce talon-réponse une attestation logopédique.
- Je ferai parvenir l'attestation logopédique au Collège avant le 13/02/2017. **Signature :**